



Demande de permis pour un bâtiment temporaire

Coût : 30,00 \$ pour une période de 6 mois

INFORMATIONS POUR L'ÉMISSION DU PERMIS

- Ceci constitue une demande d'étude du dossier en vue de l'obtention du permis.
- Aucuns travaux ne peuvent être entrepris avant d'avoir obtenu le permis.
- Veuillez remplir toutes les informations demandées dans ce formulaire avec le maximum de précisions.
- La Municipalité a un délai de trente (30) jours pour émettre le permis lorsque la demande est jugée complète.
- Le paiement des frais est exigé à l'ouverture de la demande.
- L'information incluse dans ce formulaire n'est qu'une partie de la réglementation. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le service d'urbanisme.
- Tout changement apporté lors de la construction doit faire l'objet de l'approbation de l'officier désigné.
- Veuillez communiquer au (819) 986-7470 au poste 225 lorsque les travaux seront complétés.

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE DE PERMIS

1. Plan de construction à l'échelle conforme au Code national du bâtiment du Canada en vigueur - Plans, élévations, coupes de mur et détails.	<input type="checkbox"/>
2. Plan d'implantation à l'échelle indiquant : - La localisation du/des bâtiment(s) existant(s) et projeté(s) avec les distances par rapport à toutes les lignes de lot ainsi qu'aux éléments du système septique.	<input type="checkbox"/>

DISPOSITIONS RELATIVES AU BÂTIMENT TEMPORAIRE

1. Les bâtiments et les constructions temporaires font l'objet d'un certificat d'autorisation émis par la Municipalité et doivent satisfaire aux exigences suivantes :
 - Les roulottes ou maisons mobiles servant de bureau de vente sont autorisés pour une période de six (6) mois renouvelable, avec l'approbation du Conseil;
 - Les foires, cirques, carnivals et autres usages temporaires similaires de récréation commerciale sont autorisés pour une période de quinze (15) jours renouvelable, avec l'autorisation du Conseil.

DISPOSITIONS RELATIVES AU BÂTIMENT TEMPORAIRE

Distances minimales entre le bâtiment et les différents éléments :	mètres	pieds
de la ligne de propriété en façade d'un chemin public ou privé	12	40' 0"
de la ligne de propriété en façade des routes 309 et 315	35	115' 0"
de la ligne de propriété à droite	*5 ou 1,5	*16' 4" ou 5' 0"
de la ligne de propriété à gauche	*5 ou 1,5	*16' 4" ou 5' 0"
de la ligne de propriété arrière	*5 ou 1,5	*16' 4" ou 5' 0"
élément épurateur	5	16' 4"
fosse septique	1,5	5' 0"
de tous cours d'eau	**15	**50' 0"

*Note** : La distance peut varier selon le type de bâtiment et la superficie du terrain (voir le service d'urbanisme).*

*Note** : Tout aménagement, coupe de bois, terrassement ou tout travaux sont interdits dans la marge de 15 mètres en bordure des lacs et des cours d'eau.*

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom(s) du/des propriétaire(s) :		
Adresse :	Ville :	Code postal :
Téléphone résidence :	Téléphone travail :	
Téléphone cellulaire :	Courriel :	

ÉCHÉANCE ET COÛT

Date prévue de début des travaux :		Coût des travaux :	
Date prévue de fin des travaux :			

En signant cette demande de permis, je consens à ce que les documents techniques fournis en appui à cette demande soient communiqués aux propriétaires futurs de la propriété et je renonce à l'avis aux tiers prévu à l'article 25 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Signature du requérant

Date